



# Les Négos

(en live)

N°1

SYNDICAT  
UTILE et  
DÉTERMINÉ !

30 novembre 2022

Trois projets d'accords ont été récemment proposés à la signature par la direction de BPCE-IT après plusieurs réunions de négociations qui se sont tenues les 4 octobre, 18 octobre et 15 novembre : dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), les projets d'accords « Qualité de Vie au Travail » et « Egalité Professionnelle », et la renégociation de l'accord actuel « Proches Aidants » qui arrive à échéance au 31 décembre de cette année. Voici un résumé de ces négociations et de leur résultat.

## Accord Proches Aidants

Cet accord (consultable <ICI>) n'a pas fait débat : l'accord actuel fonctionnant bien, la direction a proposé de le reconduire pour trois ans. La négociation a permis d'y ajouter la prise en charge d'une formation « gestes et postures » pour les salarié-es devant aider des proches ayant des difficultés de mobilité et **les trois organisations syndicales représentatives (OSR) à BPCE-IT (SUD-Solidaires, Cfdt et Unsa) l'ont signé.**

## Accord Qualité de Vie au Travail

Pour la NAO la direction avait fourni une base de travail regroupant les thématiques Qualité de Vie au Travail (QVT) et Egalité Professionnelle qui ont finalement été séparées en deux projets d'accords distincts.

**De son côté SUD a envoyé à la direction un cahier de revendications sur ces thèmes**, concernant le télétravail (gestion au trimestre plutôt qu'au mois), les CESU, la journée de solidarité (prise en charge par l'employeur), le CET, le Complément Familial, l'aide au mode de déplacement durables etc. (voir notre cahier <ICI>).

Force est de constater que nos revendications n'ont pas été entendues et à peine discutées par la direction...

Le projet final proposé à la signature (consultable <ICI>) n'apportait pas grand-chose en matière de QVT mais présentait malgré tout une avancée en ce qui concerne le dispositif « mobilité durable » qui devenait cumulable avec les abonnements transports en commun, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (cf. l'article 5.1).

Après consultation des adhérent-es de la section syndicale, **SUD-Solidaires s'est déclarée signataire de l'accord et même, une fois n'est pas coutume, seule signataire parmi les trois OSR !**

**Mais SUD n'étant pas majoritaire, l'accord ne peut s'appliquer** et le DRH a annoncé une mesure unilatérale de la direction (sans le cumul mentionné plus haut).

## Accord Egalité Professionnelle

Concernant le projet d'accord Egalité Professionnelle, c'est exactement l'inverse qui s'est produit : **si la Cfdt et l'Unsa ont décidé de le signer, la section syndicale SUD-Solidaires a voté contre la signature !**

Et les raisons en sont multiples : en premier lieu, nous avons appris d'expérience qu'en signant un accord de ce genre pour une durée de deux ans permet à la direction de refuser de discuter de ces sujets en NAO de l'année suivante au motif qu'un accord existe. Pour le signer il faut

donc avoir de bonnes raisons, ce qui n'est selon nous pas le cas avec le projet proposé à la signature (consultable <ICI>).

**En effet, si le texte est riche en actions de sensibilisation, formation, communication etc. le dispositif de correction des inégalités F/H, qui est pour SUD la raison d'être d'un tel accord, est très insuffisant et montre ses limites puisqu'on constate que les rattrapages annuels compensent de façon très marginale les inégalités salariales.**

SUD avait donc demandé que l'accord soit conforme à la législation,

qui exige de **supprimer** ces inégalités, et ne se contente pas « d'étudier des mesures de rattrapage salarial ».

Nous avons aussi proposé que ce dispositif soit déclenché dès que les écarts constatés dépassent 3% pour un panel d'au moins 3 personnes et non 5% pour un panel d'au moins 5 personnes comme actuellement.

Non seulement nous n'avons pas été entendus, mais la seule avancée du projet, la suppression du critère de classification dans la constitution des panels, est très relative car ce critère a été maintenu pour les managers (voir art. 4.1) !

Prochaine réunion de négociation : **mardi 13 décembre** avec au menu le début d'une nouvelle négociation sur le **temps de travail** après la dénonciation de notre accord par la direction en octobre. **CHAUD DEVANT !**

SYNDICAT  
UTILE et  
DÉTERMINÉ !

La délégation syndicale SUD-Solidaires :

**Valérie ESPAGNET, Nathalie LEFEVRE-ESTEVEES, Daniel THIRARD**